# 4ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 25/10/2024

Page: 1 / 2

Date: 03/10/2024

tenue sous la présidence de Monsieur Labouysse, assisté(e) de Madame René et Monsieur Bouju, Conseillers En présence de Monsieur Met, Rapporteur public Madame Salladain, Greffière

#### 09 heures 45

01)	DOSSIER N° 2105325	RAPPORTEUR: Monsieur David Bouju	
Titre de l'affaire	Demande de condamner le centre hospitalier universitaire de Brest à les indemniser des suites des préjudices subis après l'hospitalisation du requérant		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur	SAS PAYEN-CARTRON AVOCATS	
	Madame	SAS PAYEN-CARTRON AVOCATS	
	Madame	SAS PAYEN-CARTRON AVOCATS	
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU FINISTERE		
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE BREST	CABINET D'AVOCATS BERTRAND MAILLARD	
Intervenant	RELYENS MUTUAL INSURANCE	CABINET D'AVOCATS BERTRAND MAILLARD	
	OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX	SOCIETE D'AVOCATS SAIDJI & MOREAU	

# 4ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 25/10/2024

Page: 2/2

Date: 03/10/2024

### 09 heures 45

02)	DOSSIER N° 1802566	RAPPORTEURE: Madame Catherine René	
Titre de l'affaire	Demande de condamner le centre hospitalier intercommunal de Redon et l'ONIAM à les indemniser des préjudices subis en raison des fautes commises par cet établissement lors de l'accouchement du 13 octobre 2017		
	Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur	SELARL DIMITRI PHILOPOULOS (Cour)	
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE D'ILLE-ET-VILAINE		
	GAN ASSURANCES		
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL REDON CARENTOIR	SOCIETE D'AVOCATS BOIZARD	
	OFFICE NATIONAL D'INDEMNISATION DES ACCIDENTS MEDICAUX	SOCIETE D'AVOCATS BIROT- RAVAUT ET ASSOCIES	

Arrêté le 03/10/2024 Le président du tribunal

## 4ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 25/10/2024

Page: 1/3

Date: 03/10/2024

tenue sous la présidence de Monsieur Labouysse, assisté(e)

de Madame René et Monsieur Bouju, Conseillers

En présence de Monsieur Met, Rapporteur public

Madame Salladain, Greffière

#### 10 heures 00

01)	DOSSIER N° 2102500	RAPPORTEUR:	Monsieur David Bouju
Titre de l'affaire	ire Demande d'annuler la décision du 21 janvier 2021 par laquelle la directrice générale du centre hospitalier universitaire de Rennes a refusé de repullannée 2021 les heures mutualisées et non utilisées par le groupement syndical pendant l'année 2020, ensemble la décision du 25 mars 2021 rej recours gracieux		
	Nom des parties	Représentants	s des parties
Demandeur	GROUPEMENT DEPARTEMENTAL SANTE FORCE OUVRIERE D'ILLE ET VILAINE	SOCIETE D'AVO	OCATS GRIMALDI MOLINA & ASSOCIES
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE RENNES	SOCIETE D'AVO	OCATS HOUDART & ASSOCIES
02)	DOSSIER N° 2104500	RAPPORTEUR:	Monsieur David Bouju
Titre de l'affaire	e Demande d'annuler les décisions du 23 juin 2021 par lesquelles le centre hospitalier universitaire de Rennes a refusé la prise en charge au titre de la législation sur les accidents de service et les maladies professionnelles de ses arrêts de travail et soins à compter du 6 janvier 2020		
	Nom des parties	Représentants	s des parties
Demandeur	Monsieur	SKOR AVOCAT	S (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE RENNES	MINIER MAUGE	NDRE ET ASSOCIEES
03)	DOSSIER N° 2202876	RAPPORTEUR:	Monsieur David Bouju
Titre de l'affaire	Demande d'annuler le titre d'exécutoire du 14 avril 2022 du centre hospitalier universitaire de Rennes		
	Nom des parties	Représentants	s des parties
Demandeur	Monsieur	SKOR AVOCAT	S (Cour)
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE RENNES		

# 4ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 25/10/2024

Page: 2/3

Date: 03/10/2024

### 10 heures 00

04)	DOSSIER N° 2301438	RAPPORTEUR:	Monsieur David Bouju
Titre de l'affaire	Demande de condamner le centre hospitalier universitaire de Rennes à l'indemniser en réparation des accidents de service dont il a été victime en déduisant la provision déja versée		
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	Monsieur	SKOR AVOCATS (Cour)	
Intervenant	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE D'ILLE-ET-VILAINE		
Défendeur	CENTRE HOSPITALIER REGIONAL UNIVERSITAIRE DE RENNES	MINIER MAUGE	NDRE ET ASSOCIEES
05)	DOSSIER N° 2204172	RAPPORTEURE:	Madame Catherine René
Titre de l'affaire	demande d'annuler la décision du 5 août 2022 par laquelle le maire de Languidic l'a licencié		
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	Monsieur	SOCIETE D'AVO	CATS OILLIC AUDRAIN (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE LANGUIDIC	CABINET D'AVC	CATS COUDRAY
06)	DOSSIER N° 2302799	RAPPORTEURE:	Madame Catherine René
Titre de l'affaire	Demande de condamner la commune de Languidic à l'indemniser des	préjudices subis su	ite a son licenciement
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	Monsieur	SOCIETE D'AVO	CATS OILLIC AUDRAIN (Cour)
Défendeur	COMMUNE DE LANGUIDIC	CABINET D'AVC	CATS COUDRAY
07)	DOSSIER N° 2204820	RAPPORTEURE:	Madame Catherine René
Titre de l'affaire	affaire Demande d'annuler l'arrêté du 28 juillet 2022 du SDIS 35 mettant fin à son engagement d'adjudant-chef de sapeurs pompiers volc		adjudant-chef de sapeurs pompiers volontaires
	Nom des parties	Représentants	des parties
Demandeur	Monsieur	SKOR AVOCATS	S (Cour)
Défendeur	SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'ILLE ET VILAINE	SOCIETE D'AVO	CATS MARTIN AVOCATS

## 4ème Chambre ROLE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE DU : 25/10/2024

Page: 3/3

Date: 03/10/2024

### 10 heures 00

08)	DOSSIER N° 2105124	RAPPORTEUR:	Monsieur David Bouju
Titre de l'affaire	Demande de condamner la commune de Vern-Sur-Seiche à l'indemniser des suites des préjudices subis dans le cadre de ses activités d'AESH		
	Nom des parties	Représentants	s des parties
Demandeur	Monsieur		
Défendeur	COMMUNE DE VERN-SUR-SEICHE	CABINET GERV	AISE DUBOURG

Arrêté le 03/10/2024 Le président du tribunal